

ASSEMBLÉE NATIONALE
10 janvier 2022

AUGMENTATION DU SALAIRE MINIMUM - (N° 4782)

Rejeté

AMENDEMENT

N° AS7

présenté par
M. Leseul, rapporteur

ARTICLE 2

À la première phrase de l'alinéa 2, substituer au mot :

« hiérarchiques »

le mot :

« conventionnels ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement rédactionnel.